



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du lundi 30 août 2010
Présidence : Jean-Luc RAY

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Communications du bureau
3. Vote sur la convention de fusion des communes de Terre Sainte
4. Procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2010
5. Résultats de la votation des 8 communes.

1. **Appel**

Absents excusés : K. DEMBITZ – M.-L. GOLAZ – C. HILFIKER

Absent non excusé : A. HYSENI

2. **Communications du Bureau :**

Jean-Luc RAY nous dévoile la procédure qui sera appliquée pour ce vote.

C'est monsieur B. Bertoncini qui sera le coordinateur entre chaque commune, un SMS lui est envoyé avec la mention « quorum atteint » ou pas. Nous recevrons en retour la phrase « quorum atteint partout ». Le vote pourra alors débiter.

Sur 44 Conseillers à Mies (Président et secrétaire inclus) 40 Conseillers étaient présents, le quorum est donc largement atteint.

Notre président donne lecture de deux courriers, l'un reçu de K. DEMBITZ, absente excusée, qui regrette de ne pouvoir voter à l'avance et qui a laissé une enveloppe scellée avec son vote. Malheureusement il n'en sera pas tenu compte car la présence du Conseiller durant le vote est indispensable. Elle sera en pensée avec l'assemblée.

L'autre est envoyé par C. HILFIKER aussi absent et excusé :

« Devant renoncer à mon droit de vote, j'aimerais tout de même par le biais de ce courrier faire valoir mon droit à l'expression sur ce dossier o combien crucial! Je vous demanderais donc de bien vouloir donner lecture en moment opportun (soit sous communications du bureau, soit sous discussion) de ce qui suit:

Au fil des discussions que j'ai eu ces dernières années avec des collègues du Conseil Communal et des autres citoyens de Mies, et force de ma longue expérience en tant que Conseiller Communal, je suis arrivé à la conclusion qu'aujourd'hui une fusion est non seulement une bonne chose, mais paraît à terme inéluctable. Même s'il peut paraître qu'une fusion enlèvera de notre autonomie pour prendre NOS décisions sur NOTRE territoire pour défendre NOS intérêts particuliers, je suis maintenant persuadé que la meilleure manière de le faire est ENSEMBLE avec nos voisins qui partagent les mêmes préoccupations et qui affrontent les mêmes enjeux. Ceci s'est vu très clairement p.ex. lors des discussions sur le futur plan directeur régional pour ne citer que ce sujet, proche de mes préoccupations en tant que rapporteur de la commission des travaux. La gestion durable du territoire, du domaine bâti, des transports, des ressources énergétiques et de l'environnement pour ne citer que ceux-ci requièrent tous des réponses qui dépassent largement le périmètre de notre commune. Des communes de la taille de Mies ne peuvent plus trouver de solutions à tous les problèmes dans ces différents secteurs par elles-mêmes. Les frontières entre les 8 Communes de Terre Sainte se sont jointes en une entité qui doit s'atteler à trouver des solutions communes. N'est-ce pas là le sens primitif du mot "commune"?

Il paraît dès lors logique que les élus d'un tel territoire mettent leurs efforts en commun pour trouver les solutions communes les plus appropriées et se répartissent les coûts et bénéfices, que je vois plutôt sous l'aspect de la qualité que sous celui de l'économie d'argent. De l'argent il y en aura encore besoin pour investir dans notre futur. Les communes de Terre Sainte paraissent toutes avoir suffisamment de ressources dans leurs "paniers" respectifs pour nous assurer un bel avenir!

Je propose donc de donner la chance aux populations des 8 communes de Terre Sainte de s'exprimer par rapport à ce projet d'avenir commun en encourageant mes collègues Conseillères et Conseillers à voter favorablement au projet de fusion.

3. Vote sur la convention de fusion des communes de Terre Sainte :

Notre Président demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter à ce préavis sur la convention de fusion des communes de Terre Sainte.

P. ENGELBERTS justifie le fait que la Municipalité reste à l'écart des débats et signale qu'elle n'a rien à ajouter, le préavis étant largement explicite. Elle espère cependant que les Conseillers feront le bon choix pour l'avenir de notre commune.

La parole est aussi donnée à la Commission ad hoc sur la fusion qui a remis son rapport.

J. WILDBERGER, son rapporteur, signale, d'après les articles dans les journaux, qu'il y a une

grosse pression démographique dans la région et pense que c'est une raison supplémentaire pour favoriser la fusion et se réunir pour décider comment et où placer ce surplus de population.

S. MASCALI demande des précisions concernant l'art. 8 de cette convention pour une meilleure compréhension. Dès 2022 Mies n'aura plus qu'un seul siège au Conseil communal, est-ce juste ?

J. WILDBERGER indique que durant la législature 2011-2016 et 2016-2021 il y aura un arrondissement électoral proportionnel à l'effectif de la population élu au système majoritaire. P.-A. SCHMIDT confirme que dès 2022 il n'y aura plus qu'un représentant de Mies parce qu'il n'y aura plus qu'une seule et même commune sans distinguo.

A. BAERTSCHI demande pourquoi il est fait mention de valeur fiscale des bâtiments et terrains non construits alors qu'une valeur vénale aurait été plus claire pour estimer le patrimoine financier des communes intéressées par la fusion.

J. WILDBERGER signale que la Commission n'a pas eu son mot à dire sur cette manière de procéder mais qu'une valeur vénale n'est pas une valeur arrêtée, elle fluctue selon une crise financière ou économique. Alors qu'une valeur fiscale est la même dans le temps.

Pour documenter cette question P.-A. SCHMIDT demande quelle valeur vénale peut être donnée à une école ?

A. BAERTSCHI estime que donner une valeur de CHF 1'000.- pour l'ensemble du patrimoine financier est un peu léger.

J. WILDBERGER signale qu'un terrain peut changer d'affectation et que sa valeur sera donc différente. L'important est de savoir combien de terrains sont disponibles.

Pour P.-A. SCHMIDT, les critères pouvant être retenus pour valoriser les différents biens appartenant à toutes les communes pourraient être discutés sans fin. Chaque commune dispose d'un patrimoine comparable soit en bâtiments, soit en terrains, ce patrimoine n'aura pas d'impact direct sur le centime à payer par les éventuels citoyens de la future commune.

Le Syndic de Tannay a fait un gros travail de recherche qui est disponible sur le site terresainte.ch.

Pour S. MOSES un bâtiment amorti n'a plus qu'une valeur fictive pour encore paraître dans la comptabilité. Il donne l'exemple du bâtiment de la SGS, place des Alpes, qui vaut CHF 1.- symbolique.

A. BAERTSCHI pense qu'un bâtiment amorti a quand même une valeur vénale ne fut-ce que par les loyers encaissés.

Notre Président reçoit un SMS de M. Bertoncini qui indique que le quorum a été atteint dans toutes les communes et que l'on peut dès lors procéder au vote.

P. CODEREY demande le vote à bulletins secrets et sa demande est acceptée car plus de 5 Conseillers l'ont appuyée.

P. MEIER estime que pour plus de transparence il ne devrait pas y avoir de vote à bulletins secrets.

Cette intervention suscite une réaction désapprobatrice de l'assistance.

B. GAUD demande la parole pour lire un texte qu'il a préparé, le voici :

« Je suis pour une démocratie de proximité au niveau Communal. Les autres niveaux d'organisation politique de la Société sont plus abstraits au citoyen (Cantonal, Fédéral, supra national...) La proximité de la vie Communale où chacun connaît les autorités et peut se rendre à pied au bureau Communal est le point de contact avec les institutions politiques. Cela permet aussi aux nouveaux venus, y compris étrangers, de s'intégrer en participant comme Conseiller Communal, voire Municipal, à la vie locale.

Cette proximité favorise la notion de base de la démocratie « le dévouement à la cité »

Ainsi nous avons un banquier pour nos finances, une architecte aux travaux, un psychiatre comme Syndic ! Qui pourrait par ailleurs se payer un tel luxe si ces gens travaillaient à leur tarif professionnel ?

Au Conseil Communal nous bénéficions aussi de spécialistes totalement gratuits qui font profiter la collectivité de leurs connaissances !

Avec la grande fusion ces spécialistes enthousiastes et amoureux de leur village disparaîtront au profit de consultants professionnels de tous poils qui, eux, n'oublieront pas de facturer leurs tableaux Excel et ne connaîtront pas les réalités locales.

La grande Commune qui nous est proposée se confondrait avec le district et s'éloignerait du citoyen des villages, d'autant plus que les partis politiques, aujourd'hui absents, entreraient en jeu avec leurs mots d'ordres.

En revanche, je comprendrais une fusion avec Tannay et Chavannes-des-Bois qui, elle, conserverait cette proximité.

Si la grande fusion se fait nous perdrons, sans compensation, notre autonomie en matière d'urbanisme et de finances, c'est à dire, la possibilité de choisir si nous voulons rester un village ou devenir une banlieue. Ceci est très important pour la qualité de vie de chacun.

N'oublions pas, en outre, qu'ici beaucoup d'habitants sont propriétaires de leur logement.

Autre exemple, les immeubles communaux en voie d'achèvement : qui, dans le futur, garantira une attribution du logement à des jeunes de Mies et un loyer en rapport avec cette volonté de la Municipalité actuelle ?

De même ce nom de Terre-Sainte qui a un charme certain comme surnom, une fois officiel, deviendra beaucoup plus lourd à porter. »

S. MOSES lit également le texte qu'il a préparé :

« L'objectif de mon intervention n'est pas d'adresser les différents arguments pour ou contre, mais juste de partager mes réflexions.

Je ne peux que féliciter la Commission de fusion pour l'énorme travail qu'elle a fourni. Les arguments qu'elle évoque en faveur de la fusion sont valables et réfléchis. Pourtant, comme je l'ai mentionné auparavant, je regrette que les arguments « contre » la fusion n'aient pas été plus profondément élaborés. Par ailleurs, considérant l'importance de l'aspect financier du projet, j'aurais souhaité qu'un préavis sur la fusion soit préalablement soumis à la Commission des Finances pour analyse et rapport.

Ceci dit, je me pose certaines questions :

- La commune de Terre Sainte aurait-elle voté un crédit pour la construction de logements favorisant les habitants de Mies ? Ou, aurait-elle peut-être voté pour la construction de 200 logements sur notre commune ?
- Est-ce que ces logements auraient plutôt été bâtis à Founex ?
- Aurions nous pu investir dans notre école ou les Rojalets aurait-elle été favorisée ?

- Et quand serait-il de nos tennis, aires de jeux... etc ?

A son échelle, Mies a l'efficacité de répondre directement aux besoins de ses citoyens. Nul autre ne connaît mieux les besoins que ses représentants majoritaires chez eux et ici présents.

Actuellement notre Conseil veille sur Mies avec néanmoins un regard vers nos voisins (ARN, la Dôle...)

Nous évoluons vers un monde où tout se ressemble, se standardise, se réglemente. Plus nous nous ressemblons et plus nous perdons notre identité, celle qui nous définit.

La décision que nous allons prendre ce soir ne porte pas que sur l'aspect financier et la rationalisation des services entre les huit communes. Elle s'adresse à l'âme de Mies, à ce qui rend Mies et les Myarolans uniques. On doit se poser la question :

Souhaitons-nous un changement ou dans le cas contraire, sommes-nous en mesure d'assumer notre choix ? »

P.-A. SCHMIDT mentionne que lorsqu'il était délégué en tant que Président il n'était alors pas convaincu par un projet de fusion à 2 voir 3 communes, mais a acquis la conviction profonde et œuvré pour une fusion élargie à 9 puis 8 communes (après le désistement de Crans) parce que c'est la bonne dimension, celle qui correspond à la dimension des décisions prises, celle de la plupart des collaborations intercommunales qui existent aujourd'hui et dont la multiplicité gangrène et paralyse le fonctionnement démocratique logique. Nous sommes tous attachés à nos villages, à leurs individualités.

Il a acquis la conviction que si nous ne fusionnons pas dans des conditions que nous contrôlons aujourd'hui, on nous l'imposera à terme dans des conditions qui nous plairont beaucoup moins. Il a été frappé qu'un quart de la population des responsables politiques, ceux qui ont participé au débat sur cette fusion depuis plusieurs années (commissions de fusion + l'intégralité des gens de l'exécutif), bien qu'issu de milieux et de sensibilités ou de perception différente, aient acquis la conviction de la nécessité d'une fusion élargie. Il ne s'agit pas d'un problème politique mais d'un choix de société, c'est un problème de dimension à affronter. Nous allons bien maintenant mais nous allons faire face à des enjeux auxquels nous ne pourrions pas répondre si nous nous ne nous organisons pas.

P. CODEREY s'adresse au webmaster (notre Président) pour lui demander le nombre de personnes qui ont posé des questions sur le site et s'ils ont obtenu des réponses ?

J.-L. RAY signale que 85 questions ont trouvé une réponse commentée. (Note a posteriori : au mois d'août 2010, 19'338 internautes ont visité le site www.terresainte.ch)

J.-P. STREIT signale que les partis politiques, pour répondre à B. GAUD, s'intéressent aux communes dès 3'000 habitants.

H. JOCHAUD DU PLESSIX interroge sur la manière dont le vote va avoir lieu et ce qui sera pris en compte?

J.-L. RAY explique que la majorité est composée par les oui et les non divisés par 2 (Mies = 40 votants), les blanc, les nuls et abstentions ne sont pas pris en compte.

Selon l'article 73 de notre règlement :

« en cas de votation le projet est admis s'il obtient plus de la moitié des suffrages valablement exprimés.

En cas de votation à main levée les abstentions ne sont pas prises en compte pour l'établissement de la majorité. En cas d'égalité, le vote du Président tranche.

En cas de votation au scrutin secret (ce qui sera notre cas), les bulletins nuls et blancs n'entrent pas en considération, le Président participe au vote. En cas d'égalité le projet est rejeté. »

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Le préavis No 4/2010 concernant la Convention de fusion entre les huit communes de la région de Terre Sainte est approuvé par 26 oui et 14 non

Dans l'attente de la transmission des résultats des autres communes, P. MEIER invite les Conseillers à participer au concours de soupe qui aura lieu le samedi 2 octobre dans la cour de la maison communale.

4. Procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2010

Aucune correction n'étant demandée, le PV est approuvé à l'unanimité moins quatre abstentions.

J.-L. RAY demande à S. MOSES de bien vouloir faire parvenir une confirmation de sa participation à la Commission des Finances dont l'élection a été faite en son absence.

P. CODEREY interroge sur le temps nécessaire à l'obtention des résultats des autres communes ?

J.-L. RAY attend de recevoir l'information par M. Bertoncini qui centralise les réponses.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande comment régler son téléviseur avec le nouvel accès possible à la TNT (réponse générale...)

J.-L. RAY lui suggère de « resynchroniser » (rescanner les fréquences) son téléviseur – ou son décodeur TNT si son téléviseur n'en est pas équipé d'origine.

P. CODEREY demande comment le Président analyse ce vote ?

J.-L. RAY ne désire pas s'exprimer à ce sujet.

P. ENGELBERTS remercie les Conseillers pour leur participation à ce vote avec une présence de plus de 90 % et un résultat de vote représentatif de l'opinion des habitants de Mies. Il attend avec impatience les résultats des autres communes et se réjouit de prolonger la séance lors de la verrée prévue à Commugny où ceux qui le désirent sont cordialement invités.

5. **Résultats de la votation des 8 communes :**

<i>Commune</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Bogis-Bossey	25	8
Chavannes-de-Bogis	21	14
Chavannes-des-Bois	44	0
Commugny	26	11
Coppet	29	22
Founex	15	25
Mies	26	14
Tannay	30	3

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 21h et suivie d'une collation à Commugny

Le Président

La Secrétaire

J.-L RAY

N. WUILLEMIN